

## 25/01/2018 – CROPSAV – section végétale

---

### Ordre du jour :

#### Xylella Fastidiosa : Nouvelle décision communautaire validant la stratégie d'enrayement, conséquences et applications en Corse

- Le contexte fin 2017 : Congrès aux Baléares, séminaire à haut niveau du 1<sup>er</sup> décembre, vote de la révision de la décision communautaire
- La situation sanitaire en Europe, en France et en Corse
- Les modifications induites par la nouvelle décision : méthodes d'analyses, stratégie d'enrayement
- Conséquences en Corse : Etat des lieux et réflexions en cours :
  - Gestion des introductions et des sorties
  - Réflexion sur les bonnes pratiques agricoles : exemple de la filière oléicole
  - Viticulture : Etat de la réflexion sur un projet de station de traitement à l'eau chaude
  - Agrumes : projet de serres insect-proof sur la station agrumes de l'INRA, réflexions sur la vente de plants hors de Corse
  - Initiation des réflexions avec les paysagistes et le CAUE

#### Flavescence dorée de la vigne:

- Bilan de la campagne 2017
- Le traitement à l'eau chaude en lien avec la gestion de *Xylella fastidiosa*
- Perspectives 2018 de la stratégie de lutte en Corse (gestion des foyers, renforcement de la surveillance, mobilisation des professionnels, présentation des arrêtés départementaux)

### Liste des participants ([voir annexe](#))

#### Introduction

Monsieur le Préfet indique que la mission conjointe CGAAER-CGEDD sur *Xylella* a été constituée. Elle dispose d'une lettre de mission et se rendra en Corse fin février-début mars 2018.

Cette mission s'intéressera à l'impact de la bactérie sur la biodiversité en Corse, traitera de l'état des connaissances scientifiques et aidera à adopter la meilleure posture à travers l'outil que constitue l'arrêté préfectoral. Monsieur le Préfet précise qu'il a déjà eu un échange avec les ingénieurs généraux missionnés.

Monsieur le directeur régional de la DRAAF rappelle les dates des précédentes réunions consacrées au sujet *Xylella fastidiosa* : CROPSAV du 17 juillet 2017, comité de pilotage du 17 octobre 2017. Il rappelle la parution le 14 décembre de la modification de la décision européenne de lutte contre la propagation de *Xylella fastidiosa* et la parution de l'arrête ministériel du 17 janvier 2018 relatif au passage en stratégie d'enrayement pour la Corse.

Cette réunion de la section végétale du CROPSAV est principalement consacrée à la présentation de la mise en œuvre de cette stratégie d'enrayement vis à vis de *Xylella fastidiosa multiplex*. La situation de la Corse vis-à-vis de la flavescence dorée de la vigne est aussi présentée.

#### Déroulé et principaux points :

#### **XYLELLA**

**1/ Présentation DGAL (voir diaporama)** (Anne-Cécile COTILLON, Juliette AURICOSTE, Saoussen JOUDAR)

- présentation de la situation en Europe et en France
- point sur l'actualité des événements récents : séminaire scientifique aux Baléares, journée à haut-

niveau du 1<sup>er</sup> décembre à Paris. Modification de la décision européenne et parution de l'arrêté ministériel du 17 janvier 2018.

Le prochain RDV du séminaire EFSA se tiendra en Corse à l'automne 2019 et sera co-organisé avec l'INRA et l'ANSES.

M. Louis CESARI, Vice-président du Syndicat d'huile d'olive Corse 'Oliu di Corsica', demande s'il existe un chiffrage des impacts économiques de la bactérie sur les cultures pour la Corse, comme cela a été fait en Australie.

Il lui est répondu qu'à ce stade, ce travail n'a pas été conduit et que les contextes et impacts sont variables d'un pays à l'autre, d'une espèce à l'autre et que les niveaux d'agressivité de la bactérie peuvent être différents.

Monsieur le Préfet propose de suggérer à la mission d'intégrer cette question et que les acteurs locaux en lien avec l'ODARC et l'OEC pourraient travailler ensemble pour l'évaluer.

Mme Sandrine MARFISI, présidente du syndicat des oléiculteurs, demande dans quelle mesure il serait possible de généraliser le test Elisa pour la Corse. Elle considère qu'il y a une sous-estimation du nombre de foyers en Haute-Corse et indique les limites du test Elisa dans certains cas : espèces végétales avec des inhibiteurs, détection plus difficile à faible taux de présence.

La DGAL confirme les limites du test Elisa et rappelle l'utilité de la norme OEPP. L'intérêt de l'ELISA est la facilité du test. Les études sont faites sur 4 espèces : Polygale à feuilles de myrte, Immortelle, Ciste de Montpellier, Calicotome villosa. L'éventuelle généralisation sera étudiée dans un deuxième temps.

La DGAL indique qu'il y a un travail en cours avec l'ANSES pour voir dans quelle mesure le test Elisa pourrait être utilisé : sur les végétaux les plus prélevés et les plus sensibles, uniquement en zone de foyers déjà déclarés.

Le risque de recombinaison des souches est aussi évoqué.

Mme Fabienne MAESTRACCI s'interroge sur la surveillance conduite dans d'autres pays (Grèce, Croatie, ...) et sur la remontée d'informations. La DGAL indique que les bilans de surveillance des Etats membres sont transmis à la Commission européenne qui s'est engagée à communiquer de manière transparente.

## **2/ Présentation par la DRAAF sur la situation en Corse (voir diaporama) (Eric LEMONNIER)**

M. Louis CESARI se demande comment expliquer que le rythme de découverte de nouveaux foyers soit actuellement bas : diminution du nombre de contrôles, changement des méthodes d'analyse ? Il s'interroge sur la pertinence de l'outil de détection.

La DRAAF indique que la prospection, tout en étant poursuivie dans les zones des foyers connus, a été plutôt concentrée sur les zones périphériques.

M. Louis CESARI estime que cela est plutôt satisfaisant car cela suppose que le périmètre infesté est plutôt cantonné.

## **3/ Présentation de la Filière oléicole (voir diaporama) (Sandrine MARFISI)**

Mme MARFISI indique que la mise en place des bonnes pratiques ne peut s'envisager que si au préalable il y a une interdiction d'introductions (olivier, laurier rose...) même si la zone de provenance est déclarée saine. Il s'agit d'éviter d'introduire de nouvelles souches qui pourraient en plus se recombinaison avec celles présentes.

Elle indique que dans l'attente des résultats de la Recherche (par exemple : évaluation des impacts de la présence des vecteurs dans les cystes), il convient de poursuivre les bonnes pratiques agricoles actuellement suivies par les producteurs.

En lien avec l'INRA d'Angers , des travaux sont conduits pour la recherche de plantes non sensibles à *Xylella*. 5 variétés d'oliviers sont testées (durée du test sur 18 mois minimum) .

La profession oléicole demande l'application de règles uniformes comme pour la production de plants sous serres insect-proof que les productions soient certifiées ou pas. Elle indique que des réflexions sont conduites pour substituer les oliviers par d'autres espèces végétales non sensibles à *Xylella*. Elle renouvelle sa proposition de collaborer avec les acteurs concernés sur le sujet de l'olivier en tant qu'espèce ornementale ou sur l'exploitation des oliviers qui ne rentrent plus dans le schéma de production sous signe de qualité.

À la question de Mme Sandrine MARFISI à la FREDON sur les symptômes relevés lors des prélèvements des oliviers ornant certains rond-points, il est confirmé par M. LECAT que ceux-ci sont effectivement évocateurs de *xylella fastidiosa*. Les prélèvements effectués sur ces oliviers ainsi que dans certaines zones présentant des symptômes de dépérissement se sont révélés négatifs pour la détection de la bactérie. Il est demandé par un certain nombre de participants d'élargir le panel des méthodes d'analyse et de prendre des mesures de précaution (mise sous filet de certains oliviers sur rond-points).

Mme Monique MEUNIER, représentante de l'UNEP, rappelle l'intérêt de travailler tous ensemble dans une convergence optimisée sur les problématiques liées à *Xylella*.

A la demande de monsieur le Préfet, la DRAAF se rapprochera de la DGAL pour voir comment élargir le champ des recherches de pathogènes dans certaines zones ou sur certaines plantes pour lesquelles la bactérie n'a pas été mise en évidence mais qui présentent des symptômes évocateurs. Il faudra aussi que les filières du paysage et des espèces ornementales exposent à la DGAL les difficultés rencontrées.

Le DRAAF précise que la décision de la modification de la décision européenne va conduire à un renforcement des contrôles et analyses avant introduction. Il est demandé à la mission de se prononcer sur les éventuelles modifications à apporter à l'analyse de risques avant dérogations à l'entrée de végétaux. Il s'agit de se questionner sur les moyens de protection pour éviter l'introduction de nouvelles souches.

Monsieur le Préfet indique que la qualité de la mesure de la détection fait partie du cahier des charges de la mission. Monsieur Louis CESARI demande à ce que soit organisée une réunion sur les méthodes d'analyses pour les espèces à polyphénols et que soient utilisées d'autres méthodes d'analyses en cours de développement par l'INRA.

Monsieur le Préfet demande si il est possible d'avoir une double assurance eu égard au contexte et au niveau d'inquiétude de certains. La DGAL rappelle que pour être reconnu un résultat d'analyse doit émaner d'une analyse officielle pratiquée par un laboratoire agréé selon une méthode officielle validée par le laboratoire de référence de l'ANSES. Elle précise que les méthodes officielles peuvent évoluer en fonction de l'état de la science mais qu'une validation demeure nécessaire avant toute utilisation en routine. La norme OEPP validée a permis de clarifier le schéma décisionnel et

son application par les autorités. Le Code rural et de la pêche maritime prévoit des dispositions d'équité de traitement qui repose sur des analyses officielles.

Monsieur le Préfet souhaite que soient explorées toutes les pistes permettant de répondre au mieux aux problématiques rencontrées.

#### **4/ Présentation de la Filière viticole (voir diaporama) (Gabrielle CICCOLINI)**

La filière s'engage à conduire un travail de réflexion sur la faisabilité et la réalisation à terme d'une station de traitement à l'eau chaude en Corse des greffons de vigne. Elle estime que la réalisation ne pourra être immédiate.

Le DRAAF indique qu'il y a actuellement un processus dérogatoire permettant que le traitement à l'eau chaude soit réalisé dans certaines unités agréées sur le continent après suivi d'un protocole strict d'expédition. Néanmoins, le passage de la Corse en stratégie d'enrayement conduit à ne plus pouvoir sortir certains végétaux de l'île sauf si ils sont produits selon des conditions strictes présentées à l'article 9.2 de la décision européenne.

Monsieur le Préfet souhaite que lui soit précisé la nature des problèmes pour la profession viticole qui indique qu'il y a des obstacles techniques et juridiques. Monsieur le Préfet demande la mise en place d'un groupe de travail pour avancer sur ce projet de station de traitement à l'eau chaude. Il indique qu'il faut rester dans le cadre des dérogations permises par la Commission européenne et ne pas aller au-delà pour ne pas perdre en crédibilité.

La DGAL confirme que la Commission est très attentive à la manière dont seront contrôlés en Corse les mouvements de végétaux à la sortie du territoire.

La chambre régionale d'agriculture indique que d'autres filières (plantes aromatiques) sont aussi concernées par *Xylella* et se demande quels pourraient être les impacts économiques de la présence de la bactérie sur les futures productions agricoles, sur les projets d'installation des jeunes agriculteurs ?

La chambre régionale d'agriculture demande à ce qu'une réflexion soit conduite pour analyser les conséquences économiques des changements de processus de production.

Les représentants de l'UNEP confirment que des acteurs des filières aromatiques rencontrent des difficultés et font aussi part des difficultés à venir pour les filières agrumes qui vendent à l'extérieur de la Corse. Ils demandent dans quelles mesures les dérogations prévues à l'article 9.2 pourraient s'appliquer pour ces filières et souhaitent un aménagement des exigences prévues.

Le président de l'AREFLEC indique que pour la filière Clémentine les évolutions nécessaires ont été menées et qu'il demeure quelques améliorations réalisables à apporter pour les autres filières

La chambre régionale d'agriculture aborde la question de la rentabilité d'une station de traitement à l'eau chaude en Corse et estime qu'un délai sera nécessaire avant de statuer sur un éventuel traitement des plants de vigne à l'eau chaude à l'entrée en Corse. La filière viticole demande un soutien de la collectivité et de l'État afin d'engager très vite les études.

Monsieur le Préfet rappelle le caractère impératif du respect des normes européennes.

Il souhaite qu'un comité avec l'ODARC, la Collectivité de Corse, les services de l'État et les représentants de la filière travaille sur le projet de station de traitement à l'eau chaude en Corse. Pour le sujet de l'installation des jeunes agriculteurs en filière immortelle il propose que les mêmes

acteurs travaillent aussi ensemble.

#### **4/ Problématiques en filière agrumicole**

L'INRA présente son projet de serre insect-proof qui lui permettra de poursuivre la conservation puis la diffusion du matériel végétal issu de ses collections génétiques en dehors de la Corse.

Ce projet pourrait concerner d'autres filières que les agrumes et a déjà été présenté aux services de l'Etat et de la Collectivité territoriale de Corse. Des discussions avec l'OEC et le parc naturel régional sont envisagées ainsi qu'avec le CRVI et les oléiculteurs.

Le président de l'AREFLEC déclare découvrir ce projet et propose qu'il soit étudié avec l'AREFLEC, l'APRODEC et l'ODARC.

Monsieur le Préfet conclut qu'il faudra gérer ensemble les conséquences du passage en stratégie d'enrayement et que l'Etat sera aussi solidaire pour les travaux à conduire.

Il demande que soit conduit un bilan de l'état d'avancement des travaux dans chacune des filières concernées dans le cadre du passage en stratégie d'enrayement.

#### **5/ Organisation séminaire sur place de l'olivier dans les aménagements (Mme Brigitte DUBEUF)**

Monsieur le Préfet rappelle qu'il a souhaité associer les paysagistes dans le cadre des réflexions autour du sujet *Xylella* et a confié cette mission à madame Brigitte DUBEUF.

Un projet de séminaire (février-mars) devrait permettre de travailler à la structuration de l'approvisionnement de la filière paysagère locale en oliviers locaux et aussi de réfléchir à l'évolution de la symbolique de l'olivier dans les aménagements paysagers méditerranéens.

Madame MARFISI indique que la surface emmaquisée, non cultivée d'oliviers est estimée à 8000 hectares. La surface d'olivaies de Picholine (variété non considérée comme une variété locale) est estimée, elle, à environ 300 hectares. Ces olivaies qui n'entrent pas dans la démarche de l'AOP ont autour de 50 ans. Les oliviers concernés pourraient, pour partie, être utilisés pour des aménagements paysagers ou urbains. Cette proposition avait déjà été faite.

L'OEC, le CBN et les pépiniéristes travaillent déjà sur des contenants adaptés pour ces arbres. L'offre existe il faut préciser la demande et mener un travail de conviction auprès des donneurs d'ordre et acheteurs.

Les représentants des pépiniéristes et des paysagistes remercient pour l'organisation du séminaire. Ils confirment leur intérêt pour les propositions d'oliviers Picholine.

Ils s'interrogent sur ce qui pourrait remplacer l'olivier. Enlever la symbolique de l'olivier paraît difficile chez les particuliers; cela semble plus envisageable sur les ronds-points.

Pour développer localement certaines espèces ornementales, le coût d'installation, la phase préalable à la production (minimum 4 ans pour une production locale de lauriers roses), la disponibilité des terres, constituent des freins.

Monsieur Lionel MORTINI, président de l'ODARC, indique que l'ODARC participera à ce séminaire.

#### **Conclusions de la partie Xylella du CROPSAV :**

Le président de l'ODARC annonce un engagement plus fort de l'ODARC aux côtés de la préfecture sur les questions sanitaires. Il indique qu'un projet d'arc sanitaire méditerranéen a été présenté par le président de la Collectivité à la DGAL.

Les représentants des pépiniéristes et des paysagistes demandent la réouverture de tous les ports pour les introductions de végétaux et notamment en provenance de Toscane et de la région d'Alicante. Ils demandent à ce que les contrôles soient faits dans tous les ports.

La DDCSPP de Corse-du-sud confirme que des inspections sont bien conduites dans l'ensemble des ports par des agents de la DDCSPP en association avec les agents des douanes, les gendarmes et les autorités portuaires.

Les représentants des pépiniéristes et des paysagistes indiquent que les paysagistes ont acté la nécessité de passer par les pépiniéristes pour toute introduction de végétaux nécessitant une dérogation. Ils rappellent que certains travaux scientifiques laissent à penser à une présence confirmée dès les années 1960 de la bactérie dans l'île. Ils rappellent le poids économique des filières ornementales oliviers et lauriers pour la Corse.

Les représentants de la filière oléicole demandent que la communication soit renforcée sur les lieux de transit (ports et aéroports) et que soient conduites des actions de formation et sensibilisation des personnels et des aménageurs. Il est nécessaire de faire évoluer la demande. Ils proposent de communiquer aux représentants des pépiniéristes les coordonnées des exploitants des anciens vergers de Picholine.

Le DRAAF rappelle que les compagnies aériennes et les autorités portuaires participent pleinement à la politique d'information des voyageurs. La DDCSPP fait part de ses relations étroites avec les entreprises de sûreté mandatées par la CCI pour les inspections.

Madame DUBEUF précise que ce premier travail sur l'olivier pourra être mené pour d'autres essences et qu'il sera important d'équilibrer l'offre et la demande.

La DGAL indique avoir bien noté les préoccupations en matière de demandes de dérogation pour la sortie de plants d'agrumes mais rappelle que la réglementation doit être respectée. Cela n'empêche pas de proposer des évolutions à la Commission sur la base de demandes argumentées.

Monsieur le Préfet rappelle que la lutte contre *Xylella* passe aussi par des réflexes de civisme et de bonnes pratiques d'achat.

### **FLAVESCENCE DOREE (voir diaporama) (DRAAF, DDCSPP)**

La situation des 2 départements par rapport à la Flavescence dorée est présentée.

C'est la Haute-Corse qui est principalement concernée. Les arrêtés départementaux organisant la lutte contre la Flavescence dorée sont présentés. Ils intègrent aussi la lutte contre le bois noir.

La prospection sera poursuivie en 2018 avec un retour dans les communes précédemment inspectées.

Il est signalé le projet de création en Balagne d'un groupement de défense contre les organismes nuisibles qui organisera la prospection des vignes par les professionnels. Cette démarche est à encourager.

Monsieur Jacques PARODI, DRAAF de Corse, conclue à 17h30, la séance du 25 janvier 2018 du CROPSAV en rappelant l'utilité que chacun participe aux travaux en vue du développement des filières locales dans un cadre sanitaire maîtrisé.

### Annexe : Liste des participants

Organismes	Représentants présents lors de la réunion
Préfecture de Corse-du-Sud	M. SCHMELTZ Bernard, Préfet de Corse, Préfet de Corse-du-Sud Mme DUBEUF Brigitte, directrice de projet
AOC Miel de Corse	M. LAURENT Jacques, trésorier
Association des Producteurs de Fruits d'Été corses (APFEC)	Mme SCAVINO Stéphanie, animatrice filière
Association de Promotion et de Défense de la Clémentine Corse (APRODEC)	M. MANCEL Jean-Paul, président
Association Régionale d'Expérimentation Fruits et Légumes en Corse (AREFLEC)	M. RIBAUT Jean-Claude, président
Chambre départementale d'agriculture de Corse-du-Sud	M. VERSINI Michaël, conseiller plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM)
Chambre départementale d'agriculture de Haute-Corse	Mme BERETTI Hélène, directrice Mme DUBREUIL-LACHAUD Anne-Gaëlle, conseillère viticole
Chambre régionale d'agriculture	Mme MILLELIRI Isabelle, animatrice surveillance biologique du territoire Mme RAOUST Camille-Anaïs, élue chambre
Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse (CIV)	M. POLI Eric, président, <i>excusé (représenté par Mme Gabrielle CICOLLINI)</i>
Centre de Recherche Viticole de Corse (CRVI)	Mme VANUCCI Josée, présidente, <i>excusée (représentée par Mme Gabrielle CICOLLINI)</i> Mme CICCOLINI Gabrielle, ingénieure en charge de la gestion du matériel végétal, <i>représentant Mme Josée VANUCCI (CRVI) et M. Eric POLI (CIV)</i>
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Corse-du-Sud	Mme SOLERE Véronique, directrice M. KRIEGER Pascal, directeur adjoint M. LASNE Laurent, chef de service Mme DELAHAYE-PANCHOUT Brigitte, responsable technique
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Corse	Mme TESSIOT Florence, directrice M. HAVET Annick, chef de service Mme MILLET Adeline, chargée de mission M. TASTEVIN Luc, inspecteur en protection végétale
Direction Générale de l'Alimentation – Sous-Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux (DGAL-SDQPV)	Mme COTILLON Anne-Cécile, sous-directrice de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux Mme AURICOSTE Juliette, chef du bureau de la santé des végétaux Mme JOUDAR Saoussen, chargée d'études Xylella fastidiosa, maladies vectorielles et plans de gestion du risque phytosanitaire
DRAAF de Corse	M. PARODI Jacques, directeur M. LEMONNIER Eric, chef du service régional de l'alimentation (SRAL)
DREAL Corse	Mme LEMONNIER Sylvie, directrice adjointe
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles (FRCA)	Mme LORENZI Mélanie, chargée de mission QHSE
Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON Corse)	M. LECAT Michaël, directeur M. MARRON Christophe, président Mme SION Ingrid, inspectrice
Groupeement Régional des Producteurs et Transformateurs Châtaignes et Marrons de Corse (GRPTCMC)	M. LAURENT Jacques, vice-président
Institut National de la Recherche Agronomique (INRA Corse)	M. CASABIANCA François, président, <i>excusé (représenté par M. Olivier PAILLY)</i> M. PAILLY Olivier, directeur d'unité M. BLOQUEL Emmanuel, Responsable des Installations Expérimentales Mme CHARTOIS Marguerite, Ingénieure de recherche
Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)	M. MORTINI Lionel, président M. MEYNIER Philippe, conseiller auprès de la CTC M. SAINTE-BEUVE Daniel, référent filières végétales
Office de l'Environnement de la Corse (OEC)	Mme PIAZZA Carole, représentant la directrice du Conservatoire National Botanique de Corse (CNBC)
Office National des Forêts (ONF)	M. HETT Paul, directeur régional
Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs de Corse (SIDOC)	Mme MARFISI Sandrine, présidente Mme MAESTRACCI Fabienne, productrice
Syndicat AOC 'Oliu di Corsica'	M. CESARI Louis, vice-président
Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP)	M. WELSCHINGER Bruno, président du syndicat des pépiniéristes Mme MEUNIER Monique, vice-présidente de région M. PINELLI Anthony, Paysagiste

